République Tunisienne Ministère de l'Education

(Emblème de la République)

Diplôme du Baccalauréat

Le Ministre de l'Education,

Vu la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire telle que modifiée par la loi n° 2008-9 du 11 février 2008 et notamment son article 62, Vu le décret nº 2008- 29 du 2 janvier 2008 relatif à la détermination du nombre et des différentes sections de l'enseignement secondaire et des diverses sortes de diplôme du baccalauréat, Vu l'arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 24 avril 2008 fixant le régime de l'examen du baccalauréat et tous les textes qui l'ont modifié ou complété, Vu le procès-verbal de l'admission définitive à l'examen,

Décerne le diplôme du baccalauréat à : KARIM ZAAFRANI

Né le : 07/06/2004

à Nabeul

Section: Mathématiques

Et ce, suite à sa réussite à l'examen du Baccalauréat, session 2022

Gouvernorat de: Nabeul

Sous le N° 141509

Avec la mention: Très Bien

Tunis le: 26/06/2022

(QR Code) 2D-DOC

Suit empreinte du cachet humide : République Tunisienne- Ministère de l'Education - Emblème de la République

N°1074147

Nb: Ce diplôme est délivré une seule fois

Certification:

Je, soussignée, certifie que le texte ci- dessus est une traduction correcte et intégrale du document original écrit en langue arabe. Amel Zribi, Traductrice et Interprète assermentée.

Adresse: 18, rue de Mahrès, Jardins l'Aouina 2045- Tunis. Tél: +216 56 476 628/ +216 28 647 939

